

Communiqué de presse – Jeux Olympiques et Paralympiques d’hiver d’Alpes 2030

Conseil d’administration : la Solideo Alpes 2030 adopte une maquette financière actualisée et poursuit ses avancées opérationnelles

Marseille, le 1 octobre 2026

Réuni ce jour sous la présidence de Fabrice Pannekoucke, le 8e Conseil d’administration de la Solideo Alpes 2030 a adopté son cadre financier, sa stratégie en matière d’accessibilité universelle, et validé 6 nouvelles conventions d’objectifs. La Solideo continue ainsi de mettre en œuvre sa feuille de route dans le calendrier fixé par sa gouvernance.

Suite à la validation de la nouvelle carte des sites par le COJOP Alpes 2030, une maquette financière actualisée, structurée autour des quatre pôles de Haute-Savoie, de Savoie, du Briançonnais et de la métropole de Lyon, a été adoptée à l’unanimité par les administrateurs. Avec le même niveau d’ambition, l’enveloppe globale des concours publics s’élève désormais à **665 M€**, contre 869 M€ dans la maquette financière du 28 janvier 2026, soit une baisse de 204 M€. Elle se répartit entre 473 M€ apportés par l’État et les Régions et 192 M€ par les collectivités locales. Elle intègre une enveloppe dédiée aux compléments de programme (7 % des concours publics) et à l’innovation (3 % des concours publics).

Les conventions de financement avec la Région, Provence-Alpes-Côte d’Azur, le Département de la Haute-Savoie et la commune de La Clusaz ont également été approuvées.

Pour prendre en compte la nouvelle carte des sites, le Conseil d’administration accueillera désormais un représentant de la Métropole de Lyon ainsi qu’un représentant des communes du territoire désigné par l’association des maires du département du Rhône et de la métropole de Lyon.

Après avoir validé sa stratégie et ses engagements en matière environnementale, sociale et économique, le Conseil d’administration a adopté la stratégie d’accessibilité universelle des ouvrages olympiques et paralympiques. Elle vise à concevoir des infrastructures accessibles à tous et à contribuer à améliorer l’accessibilité des territoires de montagne, en cohérence avec la Feuille de route Handicap et Accessibilité Universelle pilotée par la Délégation interministérielle aux Jeux Olympiques et Paralympiques (DIJOP). Elle se traduit notamment par la conception des bâtiments selon les principes de la conception universelle, en intégrant la diversité des besoins et des

usages, et visant la continuité des déplacements au-delà des limites de chaque ouvrage pour toute personne en situation de handicap ou à mobilité réduite.

Le Conseil d'administration a aussi été l'occasion de faire le point sur les démarches de concertation préalable. Depuis juin, neuf réunions publiques ont été organisées dans les territoires concernés, réunissant habitants et acteurs locaux pour présenter les différents projets et répondre à leurs interrogations. Un site internet dédié a été conçu pour une information la plus large possible et afin de recueillir les contributions de chacun. Le bilan des concertations préalables menées au printemps sont en cours de finalisation et seront rendus publics avant la fin de l'année.

Enfin, de nouvelles étapes opérationnelles ont été franchies :

En Haute-Savoie,

Le Conseil d'administration a été informé du choix de la société Bouygues Immobilier comme opérateur lauréat pour la réalisation du Village des athlètes de Saint-Jean-de-Sixt. La demande de permis de construire sera déposée avant la fin de l'année 2026.

En Savoie,

Le Conseil d'administration a validé la convention relative à la mise en souterrain de la ligne RTE à Bozel, préalable à la réalisation du Village des athlètes. La convention de travaux est prévue en novembre 2026, pour un démarrage des travaux en février 2027.

Il a également approuvé la convention d'objectifs pour la construction de l'ascenseur valléen entre Bozel et Courchevel Village 1550, avec une gare intermédiaire à Courchevel-Bon. La désignation du maître d'œuvre et le lancement des études préliminaires sont prévues en novembre 2026.

Enfin, la convention d'objectifs relative à l'aménagement de la piste de ski alpin de l'Éclipse à Courchevel a fait l'objet d'une délibération. Le dépôt de l'évaluation environnementale au titre du Code de l'environnement ainsi que de la déclaration préalable au titre du Code de l'urbanisme est prévu en novembre 2026.

Dans le Briançonnais,

Concernant le village des athlètes à Briançon, la réhabilitation du Fort-des-Trois-Têtes entre dans une nouvelle phase avec la validation de la convention d'objectifs avec Linkcity-Sud-Est, pour la réalisation de 72 logements familiaux (en « phase 1 »), de stationnements et d'une voie d'accès secondaire au Fort. L'Autorisation de Travaux sur Monument Historique (ATMH) a été déposée le 18 septembre.

Pour la phase « Héritage » du Fort des Têtes, le Conseil d'administration a également validé la modification du programme et la cession de deux bâtiments, dont l'ancienne chapelle, aux sociétés EDIFIM et ELEGIA, qui y réaliseront 36 logements en accession et des stationnements dédiés. Le dépôt de l'Autorisation de Travaux sur Monument Historique (ATMH) est également prévu avant fin octobre 2026.

À l'Usine de la Schappe, destinée à accueillir les organisateurs pendant les Jeux, la convention d'objectifs relative à la réhabilitation du site a été approuvée. Le projet prévoit 117 logements, 140 places de stationnement et 1 000 m² de commerces et services en rez-de-chaussée. Le permis de construire a été déposé fin septembre et les travaux doivent débuter au deuxième semestre 2027.

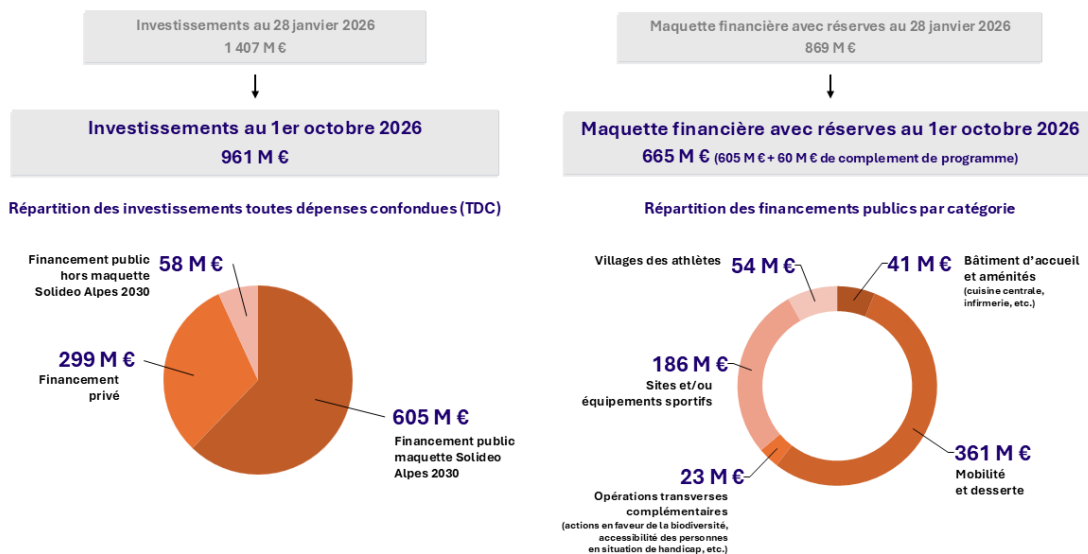
Enfin, à La Salle-les-Alpes, le Conseil d'administration a approuvé la convention d'objectifs relative à l'aménagement du front de neige Fréjus et de ses abords, qui sera signée avec le COJOP et la commune de La Salle-les-Alpes. Le projet prévoit notamment la requalification des espaces publics, l'amélioration des cheminements piétons et de l'accessibilité, la valorisation paysagère et touristique du secteur, l'optimisation du stationnement ainsi que la création d'un nouveau bâtiment multifonctionnel.

Sur le site de la métropole lyonnaise,

À Oullins-Pierre-Bénite, la Solideo Alpes 2030 assurera la supervision de la réalisation du futur Village des athlètes, implanté au sein de la ZAC de la Saulaie, près de Lyon. Réalisé par le groupement Demathieu Bard Immobilier et SOGEPROM, le village accueillera 1 650 lits pendant les Jeux, autour d'une place centrale et d'une halle réhabilitée. En phase héritage, le projet donnera naissance à un nouveau quartier de ville de plus de 28 000 m² de surface de plancher, avec une programmation mixte associant logements sociaux et en accession, résidences gérées (résidence étudiante et coliving), activités, commerces et bureaux. Le dépôt des autorisations d'urbanisme est prévu en décembre 2026.

« Les Jeux de 2030 avancent, et ils avancent concrètement. Aujourd'hui, nous sécurisons leur cadre financier et accélérons la réalisation des projets dans chacun de nos territoires. Notre ligne reste la même : tenir le calendrier, maîtriser chaque investissement et préparer des ouvrages qui serviront bien au-delà de l'événement. Ces Jeux doivent être exemplaires dans leur organisation, mais surtout laisser un héritage durable, accessible et utile à l'ensemble du massif alpin » **Fabrice Pannekoucke, Président de la Solideo et Président de la Région Auvergne-Rhône-Alpes.**

« Cette maquette financière actualisée nous donne un cadre clair pour poursuivre la réalisation des projets dans les quatre territoires, avec une exigence constante : tenir le calendrier, porter nos ambitions et construire un héritage durable et utile aux territoires alpins. » **Damien Robert, Directeur Général Exécutif de la Solideo Alpes 2030**



À propos de Solideo Alpes 2030

Créée par décret en février 2025, la **Société de Livraison des Ouvrages Olympiques Alpes 2030** est un établissement public chargé de la réalisation des ouvrages nécessaires aux Jeux Olympiques et Paralympiques d'hiver de 2030. Présidée alternativement par les deux présidents de Région Sud et Auvergne Rhône Alpes, elle veille à garantir la livraison des infrastructures dans les délais, avec un haut niveau d'exigence environnementale, d'innovation et d'héritage pour les territoires alpins.

Contact Presse :

presse@solideo2030.fr

06 64 69 19 90 / 07 71 50 50 09